



4 décembre 2014  
CAP CPE

## Élections de vos représentant-e-s en Commission Administrative Paritaire

Je vote **snetap**  
FSU.

### ÉDITO

Le 4 décembre 2014, tous les personnels de la Fonction publique seront amenés à choisir, et ce pour les 4 années à venir, leurs représentants dans les commissions paritaires (CAP pour les fonctionnaires, CCP pour les agents contractuels). Ces commissions, chargées de donner un avis sur toutes les étapes de votre carrière sont d'une importance capitale pour bien défendre vos intérêts. Plus que jamais, la FSU, force progressiste, porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, aura un rôle à jouer en proposant des avancées pour la carrière des personnels de la Fonction Publique et en s'opposant le cas échéant aux régressions.

Dans l'enseignement agricole public, faire le choix du SNETAP-FSU, c'est pouvoir compter sur les compétences d'une organisation syndicale représentative depuis près de 50 ans, dans toutes les catégories de personnels du Technique comme du Supérieur. Mais c'est surtout s'appuyer sur un syndicalisme de terrain, reconnu à tous les niveaux de notre Ministère et en capacité d'intervenir, au quotidien, pour défendre vos intérêts.

- **POUR défendre et développer le Service Public**
- **POUR donner un autre avenir à la Fonction Publique**
- **POUR l'arrêt des suppressions d'emplois**
- **POUR des recrutements à hauteur des besoins et la résorption complète de la précarité**
- **POUR la revalorisation des salaires, de la grille indiciaire et des déroulements de carrière**
- **POUR le maintien et la reconnaissance des métiers et des qualifications**
- **CONTRE l'individualisation des rémunérations et des carrières, l'arbitraire et les inégalités**
- **CONTRE la déshumanisation de la gestion des agents.**

**Alors, dès réception de votre matériel de vote, et avant le 4 décembre 2014, votez et faites voter SNETAP-FSU**

## Un bilan qui peut être apprécié

Le mandat de quatre ans qui s'achève a été particulièrement difficile pour nous élus paritaires du Snetap en raison notamment d'un contexte général très pesant. La catégorie des CPE n'a pas été épargnée et a subi de très nombreuses mises en causes de la façon de servir de collègues, de leurs conditions de travail et de vie, allant même parfois jusqu'à la remise en cause de notre statut. Malgré ce contexte, les élus du SNETAP n'ont jamais relâché leurs efforts et n'ont jamais renoncé à prendre en charge au quotidien la défense des collègues et les revendications de notre catégorie.

### Dans les CAP

**L**a défense des collègues a été assurée dans le cadre :

- des demandes de révisions de notes et/ou d'appréciation :

- 2010/11 : 3 demandes = 2 réponses positives et une décision mise à « l'arbitrage »

- 2011/12 : 3 demandes = 3 réponses positives

- 2012/13 : 2 demandes = 1 réponse positive et un maintien de la note (qui était à la moyenne)

- 2013/14 : 1 demande = 1 réponse positive

- d'interventions sur des cas particuliers : pas une seule commission ne s'est réunie sans que nous ayons à interpellé le ministère sur des situations inacceptables vécues par des collègues dans les établissements: problèmes de logement, de permanences, de non reconnaissance de travail, de conflits avec la hiérarchie...

**La défense de la catégorie a toujours été portée par les élus:**

par des interventions régulières concernant :

- le rappel de nos strictes obligations statutaires deservice;
- la nécessité d'une réelle dé-précarisation
- le maintien des postes (malgré la volonté affichée de la DGER de fermer nombre de 2ème poste) même quand les effectifs baissent car notre mission se complexifie avec notamment la très grande hétérogénéité des publics recrutés dans nos établissements.

**La transparence et l'équité ont été garanties de manière rigoureuse :**

Les élus paritaires ont toujours veillé à ce que leurs prises de position obéissent rigoureusement à une exigence d'équité, au travers notamment de l'application de barèmes, et de transparence par la publication systématique de comptes rendus exhaustifs de ces commissions.

Cette exigence de transparence s'est notamment traduite par des communications particulières par exemple sur la question des affectations de CPE dans certaines Collectivités d'Outre-Mer, ou au printemps dernier sur une affectation validée après la tenue de la CAP.

### **Déprécarisation : près de 97 % de titulaires - un combat en passe d'être gagné !**

La déprécarisation a toujours été l'objectif du SNETAP et de ses élus paritaires. Notre action incessante pour obtenir conjointement l'ouverture de concours réservés et de concours classiques (interne et externe) fait qu'aujourd'hui les postes de CPE en lycée sont occupés à près de 97 % par des titulaires ! Un taux que l'on ne retrouve nulle part ailleurs !

En effet aujourd'hui les 307 postes de CPE en établissement sont occupés par 295 titulaires, 2 stagiaires et 10 ACEN.

Ce résultat a été obtenu grâce à l'ouverture de concours :

- en 2011 : 14 postes
- en 2012 : 15 postes (ouverture du concours obtenu alors qu'il n'y a quasiment pas eu de concours d'enseignants dans l'attente des concours « déprécarisation » avec en plus intégration des listes complémentaires)
- en 2013 : 17 postes (concours « déprécarisation » où nous avons obtenu que le nombre de postes ouverts puissent permettre à tous les ACEN éligibles d'être reçus dès la première année de la mise en place de des concours)
- en 2014 : pas de concours
- en 2015 : concours externe et interne (nombre de postes non connu à ce jour – notre demande étant d'un minimum de 15 postes).

## En dehors des CAP :

**E**n dehors des CAP, les élus sont intervenus chaque fois que cela était nécessaire soit pour alerter le ministère sur des situations de collègues « maltraités » dans leur établissement soit dans différents groupes de travail (« déprécarisation », « accueil des élèves handicapés », « recrutement et formation »....)

### Quelques avancées dans un contexte difficile

Malgré le contexte que chacun connaît, nous avons obtenus des résultats positifs sur :

- le maintien des postes, comme sur le site de Ribemont, alors que l'Administration souhaitait le fermer ou la mobilisation des collègues sur le 2ème poste de Moulins.
- l'ouverture de concours ;
- un nombre de poste en adéquation avec le nombre de collègues éligibles à la déprécarisation et ce, dès la 1<sup>ère</sup> année ;
- l'obtention de congés formation ou mobilité;
- la reconversion avec des possibilités, pour les collègues qui le souhaitent, d'évoluer vers la voie administrative ou enseignante.

### Un accompagnement des jeunes collègues

Nous avons continué à porter une attention toute particulière à nos plus jeunes collègues en organisant des rencontres reçus concours/élus paritaires dès leurs premières semaines de regroupements; en les accompagnant dans leur recherche d'une première affectation, en étant disponible et en intervenant si nécessaire auprès du ministère à l'issue de cette affectation.

## Une défense globale des services de la Vie Scolaire

Enfin les élus SNETAP interviennent sur toutes les thématiques «vie scolaire » et se font systématiquement les portes parole des autres catégories de personnel « vie scolaire » : les AE, pour lesquels, sans relâche, le SNETAP-FSU demande des crédits suffisants, à hauteur de ceux de l'Education Nationale, ainsi que la préservation des postes, alors que certains établissements seraient tentés de les remplacer par des contrats CAE ; les TFR Vie Scolaire; les infirmières; les AVS-i, mais aussi ceux qui font toujours cruellement défaut dans nos services : les assistantes sociales et les copsy notamment.

### Un travail soutenu au service de notre catégorie :

Avec le concours de plusieurs collègues de notre organisation syndicale, les élus paritaires SNETAP se sont engagés dans plusieurs travaux, entre autres :

- enquête auprès de tous les établissements sur les dotations en personnels vie scolaire, ce qui a notamment permis de faire la démonstration du décalage en le nombre de postes d'AE financés par le Ministère et le nombre d'AE réellement en fonction dans nos établissements (une quarantaine de postes en moins au moment de l'enquête) ;
- enquête auprès de tous les collègues sur leur vision du métier et de son évolution – les résultats que nous avons publiés viennent d'être remis à l'Observatoire des missions et des métiers (OMM) pour faire entendre nos points de vue dans le cadre de l'étude qui doit déboucher sur un référentiel.

### **AE : le compte n'y est toujours pas !**

*Depuis plusieurs années, le SNETAP interpelle le Ministère quant au financement des postes d'Assistants d'Education.*

*Lors de la présentation du « Projet de la loi de finances 2015 » pour le Ministère de l'Agriculture, l'annonce que les EPLEFPA recevront la totalité des moyens nécessaires pour la prise en charge de la rémunération des AE semblait une bonne nouvelle.*

*Mais en regardant les chiffres, la différence avec les moyens attribués à l'EN reste éloquent : 23109 euros par an pour un AE au Ministère de l'Agriculture contre 26598 euros par an à l'Education Nationale, soit un différentiel de 3498 euros par Assistant d'Education, qui va rester à la charge des établissements.*

*Avec ce financement, sur une dotation de 7 ETP, 1 ETP est totalement à la charge l'établissement.*

*La lutte continue .....*

### **Référentiel**

*La DGER a demandé à l'OMM une étude globale sur la Vie Scolaire, qui doit permettre une cartographie des métiers de la Vie Scolaire, la rédaction du référentiel CPE, la rénovation de la filière d'emploi-type « vie scolaire » du répertoire des métiers (RMM).*

*Les élus du SNETAP à la CAP ont obtenu une rencontre avec les responsables de l'étude. Suite à une lecture attentive du pré-projet de l'OMM, nous avons dénoncé toutes les missions qui ne relevaient pas du CPE, rappelant aussi qu'un référentiel des métiers du professorat et de l'éducation était paru à l'Education Nationale.*

*A partir du travail réalisé par un groupe composé des élus paritaires et de collègues du SNETAP et des résultats d'enquête faite auprès de l'ensemble des CPE, des propositions ont été faites. Un document sur la formation des CPE (évaluation et propositions) a également été remis à la commission.*

*Nous avons, également, réaffirmé haut et fort la mission éducative du CPE.*

*Nous serons extrêmement vigilants, en particulier dans les instances, quant aux suites données au projet de l'OMM.*

## Poursuivre ensemble un combat solidaire porteur de perspectives

Au-delà de toutes ces actions et interventions que nous poursuivrons avec détermination si les collègues nous renouvellent leur confiance, les élus paritaires des CPE auront à traiter deux dossiers essentiels :

### - la formation des futurs reçus concours organisée dans le cadre de la mastérisation.

Le nouveau décret relatif au recrutement et à la formation initiale des personnels d'éducation devrait être publié très prochainement. Il entérinera, de fait, le transfert de la formation des CPE de Dijon à l'ENFA de Toulouse (structure habilitée pour notre ministère à délivrer le master des Métiers de l'Education et de la Formation). Un « transfert » qui permettra d'être formé au plus près des collègues enseignants et pour lequel nous militons depuis de très nombreuses années

Les élus paritaires ont pris une large part au travers des délégations de notre organisation syndicale à la discussion sur ce projet de décret. Nous avons entre-autres obtenus que les reçus concours internes bénéficient, quelle que soit leur situation, d'un tutorat et d'une formation pouvant être prise en compte dans un éventuel parcours qualifiant.

Ces nouvelles modalités de formation concerneront les reçus concours 2015. Nous serons vigilants à cette mise en place et à l'écoute et au soutien des futurs reçus.

### - l'évolution du métier et la perspective d'un référentiel professionnel pour lesquelles la DGER a confié une étude à l'OMM.

Sur ces deux dossiers comme sur la défense individuelle des agents, les élus du SNETAP s'engageront une nouvelle fois avec une détermination sans faille. Cela sera d'autant plus possible qu'ils pourront s'appuyer sur une organisation forte et reconnue, mettant au service de chacun la solidarité de tous.

Je vote



## CAP CPE

### CPE hors classe

REVEL Didier	LEGTA de la Lozère	(48)
GOUDIER Pascal	LPA Tarbes	(65)
CHEVALIER Véronique	LEGTA Beaune	(21)
GASNIER Nathalie	LEGTA Le Mans	(72)

### CPE classe normale

CHATEL Nadège	LEGTA La Roche sur Foron	(74)
FAUQUANT Brice	LEGTA Hyères	(83)
DEREBREU Laurie	LEGTA du Pas de Calais	(62)
JARDRY Alain	LPA des Combrailles	(63)

- une liste **renouvelée** : 4 nouveaux candidats
- une liste **expérimentée** : 4 élus sortants maîtrisant le fonctionnement des CAP et rompus aux négociations avec l'Administration
- une liste respectant la **parité**
- une liste avec des candidats, **tous issus de régions différentes**